

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 702

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 52

I. – Après la référence :

« L. 355-1 du même code »,

supprimer la fin de l’alinéa 3.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En revenant, en partie seulement, sur la mesure injuste de désindexation des pensions de retraite, évolution que nous demandions avec insistance, le Gouvernement n’a fait que la moitié du chemin, il conviendrait qu’il aille au bout de la démarche. C’est en ce sens que nous proposons de réindexer l’ensemble des pensions de retraite sur l’inflation.

Il est en effet impératif de rendre du pouvoir d’achat aux retraités qui ont subi un véritable matraquage fiscal depuis le début du quinquennat.